

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 avril 2011

L'an **deux mille onze**, le 26 avril à 20 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GUIDEZ, Maire. Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents :

Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mme GREZES, M. HURTAUD,

Formant la majorité en exercice

Madame le Maire lit les procurations :

M. BERTHOT	à	Mme GUIDEZ
M. MUNOZ	à	M. HIVERT
Mme CANTAREL	à	Mme FIRON
Mlle BLET	à	M. BOYER
Mme ASSERE	à	M. HURTAUD

Absente :

Mme CREPS Aurélie

Mme YVE est élue secrétaire de séance.

Procès verbal du compte-rendu du 17 mars 2011 :

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a signées en vertu de la délégation qui lui a été attribuée :

- 2011-013 - De signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un tennis couvert pour un montant de 9 200,00 € HT
- 2011-014 - De signer un contrat d'abonnement de service avec la société ELIS pour un montant mensuel de 446,92 € HT
- 2011-015 - De conclure le marché de construction d'un court de tennis couvert à l'espace « LES CLOSEAUX » pour un montant de 300 842,53 € HT
- 2011-016 - De signer un contrat d'engagement avec la société PRODUCTIONS BRUN-FACCIO dans le cadre du spectacle « AUX PAYS DES COULEURS » pour un montant de 470€ TTC
- 2011-017 - De louer un logement communal 57, rue Charles de Gaulle
- 2011-018 - De signer un contrat de cession avec la SARL AGENCE ARTISTIQUE CLAUDINE AUCHER dans le cadre du spectacle « SUR LA ROUTE NATIONALE » pour un montant de 230 € TTC
- 2011-019 - De signer le contrat de co-réalisation avec la société EURL MON PILOU PRODUCTIONS EDITIONS dans le cadre du spectacle « SUR LA ROUTE NATIONALE » pour un montant de 494 € TTC
- 2011-020 - De signer le contrat n° 20110325-10004 avec la société GDF-SUEZ

1/ - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES – ANNEE 2011
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé que le taux des taxes subissent une hausse de 1% pour atteindre un produit attendu de 1 831 605 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,
FIXE les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

TAXES	Taux Année N-1	Taux Année 2011	Bases	Produit
T.H.	12.67	12.80	6 923 000	886 144
F.B.	16.20	16.36	5 661 000	926140
F.N.B.	48.30	48.79	39 600	19 321
TOTAL				1 831 605

VOTE : Approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET,
Et 3 absentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD.

2/ - DM N°1
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Section fonctionnement

Les recettes nouvelles correspondent à des compléments de compensation de taxes et au produit supplémentaire des contributions directes. Celles-ci seront affectées à raison de 7 260 € à des dépenses diverses, 15 089 € pour les dépenses imprévues et 3 850 € seront virés à la section d'investissement.

Section d'investissement

Dépenses : plaque monument aux morts, toiture de l'église, panneaux lumineux, réhabilitation des hydrants.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,
APPROUVE la décision modificative n° 1 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	49 000.00	49 000.00
Fonctionnement	54 199.00	54 199.00
TOTAL	103 199.00	103 199.00

VOTE : Approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET,
Et 3 absentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD.

**3/ - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2011 –
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

La DETR remplace la DGE, il est proposé d'inscrire au titre de cette subvention le programme de rénovation de l'éclairage public dont la première tranche a fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de programme pluriannuel de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public de la commune.

PRECISE que le plan de financement de cette opération dont la réalisation est prévue sur 4 ans est établi comme suit :

Dépenses : 200 000,00 € H.T.

Recettes : D.E.T.R. 2011 (30 %) 60 000,00 € H.T.

Fonds propres 140 000,00 € H.T.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous documents s'y rapportant,

VOTE : Unanimité

**4/ - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SOCIETE MUSICALE DE SAINT-CHERON
RAPPORTEUR : M. DELAUNAY**

La société musicale participe activement aux différentes manifestations de la Commune. Il est normal qu'elle aide en conséquence à l'habillage des musiciens.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à la société musicale de Saint-Chéron de 500 € en vue de l'acquisition d'uniformes.

VOTE : Unanimité

**5/ - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2011.

ADOPTE les modifications du tableau des emplois comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Situation au 1^{er} avril 2011		Situation au 1^{er} mai 2011	
Adjoints administratifs territoriaux de 2e cl	6	Adjoints administratifs territoriaux 2e cl	6
Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl	2	Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl	2
Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	1	Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur	3	Rédacteur	3
Rédacteur en chef	0	Rédacteur en chef	0
Attaché territorial	1	Attaché territorial	1
Directrice générale des services	1	Directrice générale des services	1

FILIERE TECHNIQUE

Situation au 1 ^{er} avril 2011		Situation au 1 ^{er} mai 2011	
Adjoints techniques de 2e classe	17	Adjoints techniques de 2e classe	17
Adjoint technique de 2e classe TNC (33h)	1	Adjoint technique de 2e cl TNC (33h)	1
Adjoints techniques principaux de 1e cl	3	Adjoints techniques principaux de 1e cl	2
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1
Agent de maîtrise principal	1	Agent de maîtrise principal	1
Technicien territorial	1	Technicien territorial	1

FILIERE ANIMATION

Situation au 1 ^{er} avril 2011		Situation au 1 ^{er} mai 2011	
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC (17 h)	1	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC (17 h)	1
Adjoints territoriaux d'animation de 2e classe	1	Adjoint territorial d'animation de 2e classe	1
Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	0	Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	0	Adjoint territorial principal de 1ère classe	0

FILIERE CULTURELLE

Situation au 1 ^{er} avril 2011		Situation au 1 ^{er} mai 2011	
Adjoint du patrimoine de 2e classe 16 h	1	Adjoint du patrimoine de 2e classe 16 h	1
Adjoint du patrimoine de 2e classe 18h30	1	Adjoint du patrimoine de 2e classe 18h30	1

AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Situation au 1 ^{er} avril 2011		Situation au 1 ^{er} mai 2011	
Agent spécialisé de 2e classe	0	Agent spécialisé de 2e cl	0
Agents spécialisés de 1ère classe	4	Agents spécialisés de 1ère classe	4

POLICE

Situation au 1 ^{er} avril 2011		Situation au 1 ^{er} mai 2011	
Brigadier	1	Brigadier	1
Chef de police municipale	1	Chef de police municipale	1

FILIERE SOCIALE

Situation au 1 ^{er} avril 2011		Situation au 1 ^{er} mai 2011	
Educatrice Principale de jeunes enfants (21h35)	1	Educatrice principale de jeunes enfants (21h35)	1
Puéricultrice de classe supérieure	1	Puéricultrice de classe supérieure	1

VOTE : Unanimité

6/ - FOURNITURE EAU EN GROS – AVENANT N°2 RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

L'avenant proposé consiste à indexer la surtaxe selon la même formule de variation appliquée au prix de l'eau. En moyenne sur les trois dernières années, cette formule a abouti à une augmentation de l'ordre de 2,3%.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau en gros.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, Mr DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET,
Et 3 absentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD.

**7/ - RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE AD N° 162 –
RAPPORTEUR : Mme TACHAT**

Cette rétrocession de terrain a permis de finaliser l'aménagement de la liaison douce en fond de vallée de l'Orge.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE le projet de rétrocession à titre gratuit de la parcelle AD n° 162, d'une superficie de 1841 m² au profit de la commune,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

VOTE : Unanimité

**8/ - ACQUISITION DES PARCELLES AI N° 293 – 294 – 295 –
RAPPORTEUR : Mme TACHAT**

Avec ces acquisitions la largeur de la sente publique sera identique sur toute sa longueur.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE le projet d'acquisition à l'Euro symbolique des parcelles AI 293 (107 m²) – AI 294 (36 m²) - et AI 295 (42 m²).
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

VOTE : Unanimité

**9/ - SURVEILLANCE ET INTERVENTION FONCIERE – CONVENTION SAFER
RAPPORTEUR : Mme TACHAT**

Il est judicieux que la SAFER nous informe des ventes sur les zones agricoles et naturelles. Nous avons par le passé usé de son droit de préemption.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE les termes de la convention de surveillance et d'intervention foncière à intervenir avec la SAFER.
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

**10/ - CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE
SERVICE – SERVICE CRECHE FAMILIALE
RAPPORTEUR : Mme d'AUX de LESCOUT**

La convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2010, il convient de la renouveler afin d'obtenir les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales. Le projet de convention ne comporte aucune modification par rapport à celle de l'an passé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour le service de crèche familiale,

NOTE que cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 3 ans,

AUTORISE, Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

11/ - CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE – SERVICE HALTE GARDERIE

RAPPORTEUR : Mme d'AUX de LESCOUT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la halte garderie,

NOTE que cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 3 ans,

AUTORISE, Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

12/ - DOCUMENTS A PILONNER – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

RAPPORTEUR : M. GELE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le pilonnage de 473 ouvrages dont les numéros d'inventaire figurent sur la liste jointe,

PRECISE que ces livres seront confiés au service de la Bibliothèque Départementale de l'Essonne aux fins de destruction.

VOTE : Unanimité

13/ - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

Le Plan de Sauvegarde est obligatoire dans toutes les Communes ayant un PPRT. Celui de Saint-Chéron est en cours d'élaboration. Pour information un exercice de sécurité autour des risques OM Group est prévu le 29 juin 2011.

Le Conseil Municipal

PREND acte de l'élaboration du plan communal de sauvegarde

ENTEND que ce Plan Communal de Sauvegarde sera effectif dès la transmission de l'arrêté du Maire au Préfet de l'Essonne

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h22.

Le présent extrait affiché à la porte de la Mairie exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Le Maire

Jocelyne GUIDEZ